

CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE PAYERNE

# PLAN PARTIEL D' AFFECTATION

## " A la Palaz " " A la Monnéaz "

COORDONNÉES MOYENNES 560 750 / 186 200

ECHELLE 1:1000

SERVICE DES TRAVAUX  
Commune de Payerne  
1530 PAYERNE  
Tél. (037) 61 15 15

Payerne, le 25 juin 1987

Approuvé par la Municipalité  
dans sa séance du 23 juin 1987

Soumis à l'enquête publique  
du 14 juillet 1987 n° 72/1987  
au 14 août 1987

Le Syndic Le Secrétaire

L' atteste :

*[Signature]*  
MUNICIPALITÉ DE PAYERNE

*[Signature]*

Adopté par le Conseil communal  
dans sa séance du 17 sept. 1987

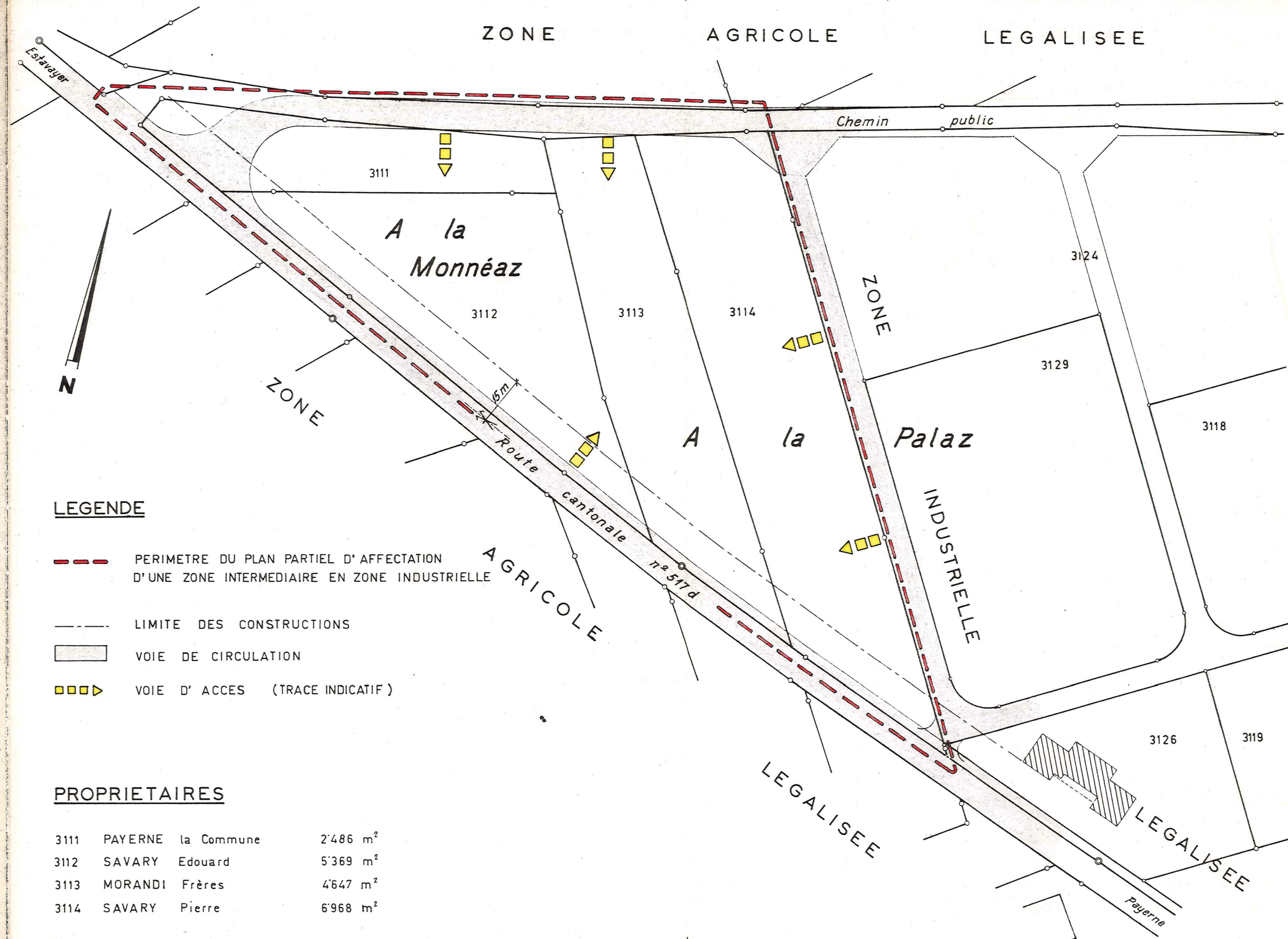
Approuvé par le Conseil d' Etat  
dans sa séance du : 20 NOV. 1987

Le Président : Le Secrétaire :

L' atteste, le Chancelier :

*[Signature]*  
CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

*[Signature]*  
CHANCELIERIE DU CONSEIL D' ETAT



### LEGENDE

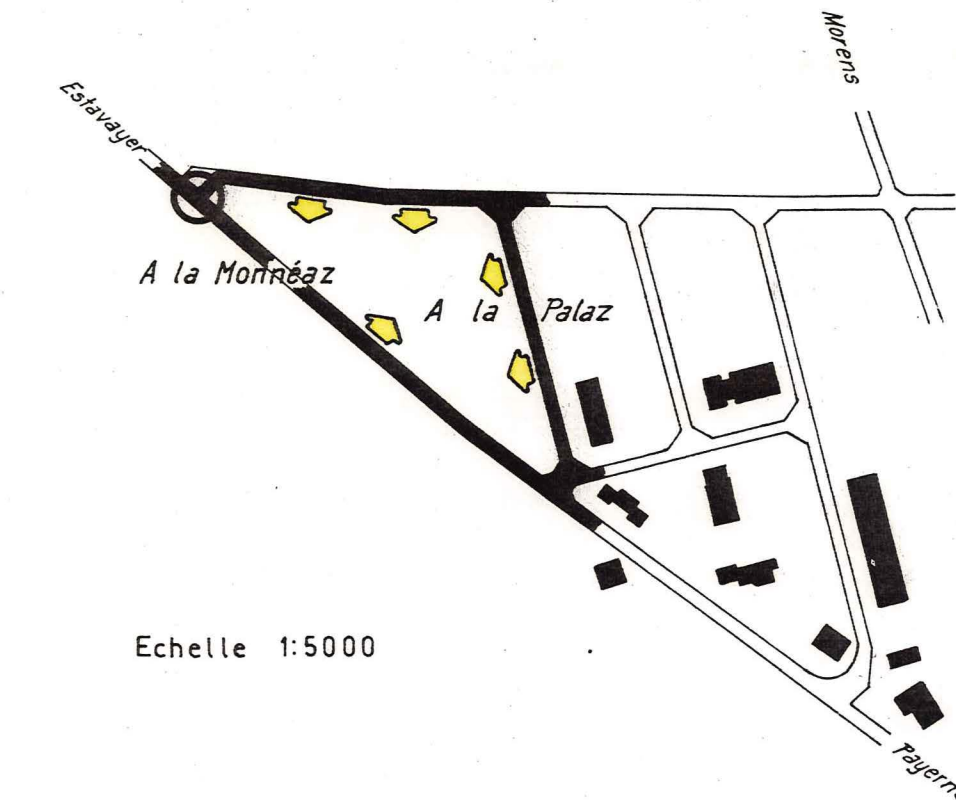
- - - PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D' AFFECTATION D' UNE ZONE INTERMEDIAIRE EN ZONE INDUSTRIELLE
- - - LIMITE DES CONSTRUCTIONS
- ▬ VOIE DE CIRCULATION
- ▶▶▶ VOIE D' ACCES (TRACE INDICATIF)

### PROPRIETAIRES

3111	PAYERNE la Commune	2'486 m <sup>2</sup>
3112	SAVARY Edouard	5'369 m <sup>2</sup>
3113	MORANDI Frères	4'647 m <sup>2</sup>
3114	SAVARY Pierre	6'968 m <sup>2</sup>

### SCHEMA DES CIRCULATIONS

- ▬ ROUTE
- CARREFOUR AMENAGE
- ▶ ACCES



### REGLEMENT

1. La partie du territoire communal comprise à l' intérieur du plan partiel d' affectation de " A la Palaz - A la Monnéaz ", est régie par les dispositions du règlement communal sur le plan d' extension et la police des constructions, ZONE INDUSTRIELLE .
2. Le présent document entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d' Etat du canton de Vaud; il abroge toutes dispositions antérieures contraires .